



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6900

du 22/11/2018

Evaluation du dispositif expérimental de la Certification Par Unités (CPU) en 4^e-5^e-6^e années

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 22/11/2018
Documents à renvoyer	non

Information succincte	Mise en place de la CPU en 456 – évaluation dès janvier 2019
-----------------------	--

Mots-clés	Visite établissement / enquête Volta
-----------	--------------------------------------

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. officiel subventionné	Secondaire spécialisé
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Le Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWB
- L'institut de la Formation en cours de Carrière (IFC)
- Les organisations syndicales
- Les organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Madame la Ministre Marie-Martine SCHYNS

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Levaux Nathalie	Cabinet de la Ministre MM Schyns /Cellule enseignement qualifiant	02/801.78.99 nathalie.levaux@gov.cfwb.be

Madame, Monsieur,

Le dispositif expérimental de la Certification par Unités (CPU) en 4^e-5^e-6^e années est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2018 et concerne plus d'une vingtaine d'options de base groupées (OBG) tant dans l'enseignement secondaire ordinaire que dans l'enseignement spécialisé de forme 4 et de forme 3, de plein exercice ou en alternance.

Le déploiement des options sur trois ans plutôt que deux est en effet rendu nécessaire par le niveau d'exigence que requièrent les métiers au travers des profils de formation SFMQ, le nombre et la qualité des acquis d'apprentissage à développer exigeant un temps de formation plus long.

La formule du cadre expérimental a été choisie pour permettre l'identification des difficultés d'application de cette réforme avant de définir un nouveau dispositif pérenne en phase avec les orientations définies dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence.

C'est pourquoi je vous informe que des représentants de mon Cabinet accompagnés de la Cellule CPU de l'Administration procéderont à une première évaluation de la mise en place du dispositif CPU en 4^e-5^e-6^e années durant le mois de janvier, en rencontrant des directions et des professeurs des OBG CPU mises en œuvre en 4^e année.

Les modalités de la visite seront prises en concertation avec les directions des établissements retenus.

Par ailleurs, il m'est revenu que le secteur VOLTA effectuait une enquête concernant la CPU et le profil de certification de l'« Installateur électricien/Installatrice électricienne ». Je souhaite que les directions informent les professeurs concernés que cette évaluation n'a pas mon soutien et qu'il n'y a aucune obligation d'y répondre. L'évaluation de la CPU ne revient pas à un secteur mais au Gouvernement qui est le seul habilité à prendre des mesures pour modifier le dispositif.

Enfin, je vous rappelle que la Cellule d'aide dédiée à la mise en place de la CPU au sein de mon cabinet (nathalie.levaux@gov.cfwb.be) et la Cellule CPU de l'administration (cpu@cfwb.be) sont à votre disposition.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration

La Ministre,

Marie-Martine SCHYNS